

1 Les accédants à la propriété consacrent un quart de leurs revenus aux dépenses de logement

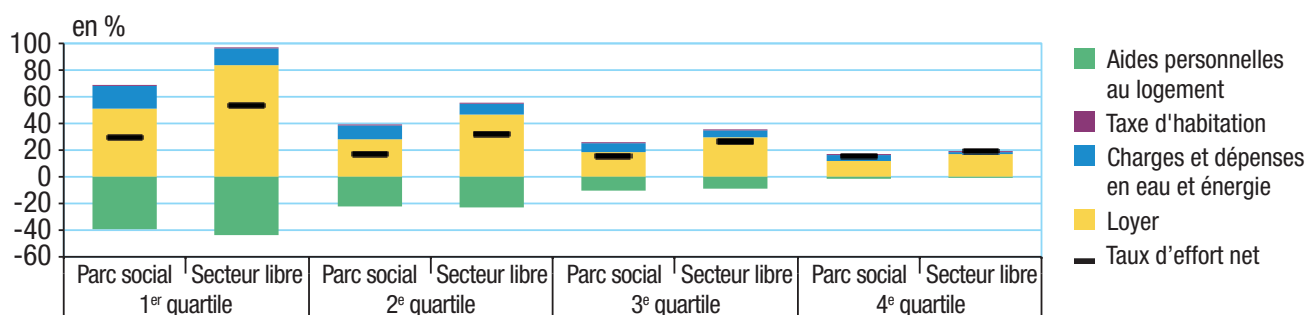
Indicateurs financiers selon le statut d'occupation

	Revenu moyen du ménage (en € par mois)	Dépenses moyennes brutes de logement (en € par mois)	Dépenses moyennes nettes de logement (en € par mois)	Dépenses nettes au m ² (en € par mois)	Taux d'effort brut (en %)	Taux d'effort net (en %)	Reste à vivre moyen net par UC (en € par mois)	Rappel du taux d'effort net 2006 (en %)
Propriétaires	3 260	456	441	5	14,0	13,5	1 525	13,0
Propriétaire non accédant	2 859	210	209	2	7,3	7,3	1 469	7,3
Propriétaire accédant	4 269	1 078	1 026	10	25,3	24,0	1 657	23,1
Locataires d'un logement loué vide	2 227	661	473	7	29,7	21,2	1 038	21,3
Parc social	1 598	521	286	5	32,6	17,9	753	18,1
Secteur libre	2 768	781	633	9	28,2	22,9	1 297	23,3
Logés gratuitement	1 970	81	81	1	4,1	4,1	1 146	4,3
Ensemble	2 741	521	432	5	19,0	15,8	1 307	15,4

Champ : La Réunion, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.
 Source : Insee, enquête Logement 2013.

2 Un taux d'effort net de 53 % pour les locataires les plus défavorisés du secteur libre

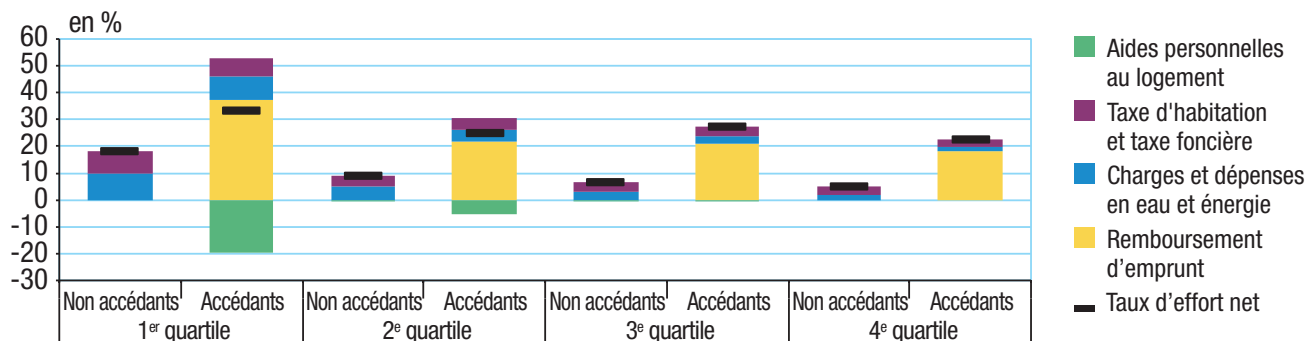
Décomposition du taux d'effort brut des ménages locataires selon le secteur locatif et le revenu par UC



Lecture : en 2013, pour les locataires du parc social du premier quartile de revenu par UC, la dépense en logement (loyer, charges et dépenses en eau et énergie, taxe d'habitation) s'élève à 69 % de leurs revenus (taux d'effort brut), dont 51 % imputable au loyer. Une fois prises en compte les aides personnelles au logement, qui représentent 40 % de leurs revenus, leur taux d'effort net s'établit à 30 %.
 Champ : La Réunion, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.
 Source : Insee, enquête Logement 2013.

3 Les aides au logement permettent de réduire de 20 points le taux d'effort des accédants les plus défavorisés

Décomposition du taux d'effort brut des ménages propriétaires selon le revenu par UC



Lecture : en 2013, pour les accédants à la propriété du premier quartile de revenu par UC, la dépense en logement (remboursement d'emprunt, charges et dépenses en eau et énergie, taxes d'habitation et foncière) s'élève à 53 % de leurs revenus (taux d'effort brut), dont 37 % imputable aux remboursements d'emprunt. Une fois prises en compte les aides personnelles au logement, qui représentent 20 % de leurs revenus, leur taux d'effort net s'établit à 33 %.
 Champ : La Réunion, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.
 Source : Insee, enquête Logement 2013.